



Communiqué

Date: 5 février 2015
Embargo 5 février 2015, 11 h 30

La douane en 2014: légère baisse des recettes – records en matière de migrations

En 2014, l'Administration fédérale des douanes (AFD) a encaissé 23,6 milliards de francs, soit un peu moins que l'année précédente (24,1 mrd). En matière de migrations, le Corps des gardes-frontière (Cgfr) a enregistré des valeurs jamais atteintes en ce qui concerne les cas de séjour illégal et l'activité des passeurs. Les dispositions douanières simplifiées qui ont été introduites en milieu d'année ont accéléré le franchissement de la frontière par les voyageurs. La statistique fait pour la première fois état de l'argent vraisemblablement issu du trafic de drogue.

Léger recul des recettes

En 2014, l'AFD a encaissé quelque 23,6 milliards de francs, soit un recul de 500 millions par rapport aux 24,1 milliards encaissés en 2013. Les postes de recettes les plus importants sont la TVA avec 11,7 milliards de francs (2013: 12,2 mrd), l'impôt sur les huiles minérales avec 4,9 milliards (2013: 5 mrd) et l'impôt sur le tabac avec 2,25 milliards (2013: 2,29 mrd). La valeur des marchandises importées en Suisse a elle aussi connu un léger recul, s'établissant à 185,7 milliards de francs contre 186,3 milliards en 2013. Les 23,6 milliards encaissés par l'AFD représentent environ un tiers des recettes totales de la Confédération.

Augmentation des cas de séjour illégal et de l'activité des passeurs

En ce qui concerne le séjour illégal, le Cgfr a constaté en 2014 une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de cas est passé de 11 992 à 14 265. C'est une nouvelle fois le Tessin qui enregistre les chiffres les plus élevés. 6347 personnes ont présenté une demande d'asile (2013: 5339). L'activité des passeurs a également augmenté, avec 384 cas découverts (2013: 211).

Sécurité: armes, biens provenant d'actes délictueux et stupéfiants

L'année passée, le Cgfr a arrêté 18 482 personnes recherchées, soit une progression de 10 % par rapport à 2013 (16 741). 3566 de ces personnes (2013: 3968) étaient frappées d'une interdiction d'entrée et 5771 d'entre elles (2013: 5510) faisaient l'objet d'un mandat d'arrêt. En 2014, le Cgfr a, dans 2730 cas, retiré du trafic des armes prohibées. Cela représente une progression de 15 % par rapport à l'année précédente (2366 cas). Le Cgfr est par ailleurs intervenu dans 524 cas de biens soupçonnés de provenir d'actes délictueux (2013: 644). Des objets soupçonnés de servir à commettre des actes délictueux ont été séquestrés dans 443 cas (2013: 419). Dans les saisies de stupéfiants, le Cgfr a enregistré l'année passée une forte hausse en ce qui concerne la marijuana, avec un total de 709 kg contre 416 kg en 2013. Les saisies d'héroïne ont aussi augmenté, passant de 40 kg à 76 kg. On a noté en revanche une baisse dans les saisies de cocaïne, qui sont passées de 90 kg à 58 kg. Le Cgfr a par ailleurs découvert 1619 falsifications de documents (2013: 1800). Pour la première fois, l'AFD fait état dans sa statistique de l'argent vraisemblablement issu du trafic de drogue: au cours de l'année passée, le Corps des gardes-frontière a saisi à ce titre environ un million de francs en argent liquide. Le terme d'argent vraisemblablement issu du trafic de drogue s'applique à des cas dans lesquels des liasses de billets étaient fortement contaminées par des stupéfiants.

Dans le trafic routier des poids lourds, la douane est intervenue à 19 000 reprises (2013: 14 000) pour des camions qui ne répondaient pas aux normes de sécurité ou pour des chauffeurs qui étaient inaptes à la conduite ou n'avaient pas respecté les temps de repos prescrits. Cela correspond à une augmentation de 36 %.

Contrefaçons d'articles de marque, médicaments illégaux et conservation des espèces

Pendant l'année sous revue, les saisies de contrefaçons d'articles de marque par la douane suisse ont diminué de quelque 21 %. Le nombre de ces contrefaçons a été de 32 317 (2013: 41 020). En ce qui concerne les importations illégales de médicaments, le nombre d'envois séquestrés a augmenté de 129 pour s'établir à 1225 (2013: 1096). Les inducteurs de l'érection sont en tête avec 53 % des envois saisis, devant les somnifères et calmants (13 %) et les produits amincissants (10 %). La douane informe l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) lorsqu'elle soupçonne des importations illégales de médicaments; elle s'adresse à la Fondation Antidoping Suisse dans le cas des produits dopants (482 cas en 2014 contre 470 l'année précédente). Les cas concernant des espèces animales ou végétales protégées nécessitant un rapport à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ont été au nombre de 785 l'année dernière (2013: 1023). On a par ailleurs dénombré 106 envois de biens culturels protégés devant être signalés à l'Office fédéral de la culture, contre 98 envois en 2013.

Nouvelles dispositions applicables dans le trafic touristique

Les dispositions douanières simplifiées introduites au milieu de l'année 2014 ont répondu aux attentes placées en elles et accéléré le franchissement de la frontière par les voyageurs transportant des marchandises. La majeure partie de ces personnes connaissent les nouvelles dispositions, notamment les franchises quantitatives valables pour les marchandises soumises à des droits de douane.

Communiqué

Renseignements:

Walter Pavel, responsable de la communication,
Administration fédérale des douanes AFD,
walter.pavel@ezv.admin.ch, tél. +41 584 62 65 13

ou

Stefanie Widmer, suppléante du responsable de la
communication, Administration fédérale des douanes AFD,
stefanie.widmer@ezv.admin.ch, tél. +41 584 62 50 56

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par le(s) document(s)
suivant(s):

- Dossier de presse 2015
- Vous trouverez des images à l'adresse www.photopress.ch > Administration
fédérale des douanes > Conférences de presse > 5.2.2015, Bardonnex



Documentation de base

Date 5 février 2015
Embargo 5 février 2015, 11 h 30

Statistiques 2014 de l'Administration fédérale des douanes

Recettes (en millions de francs)

	2014	2013
Total des recettes de l'AFD	23 594	24 104
Taxe sur la valeur ajoutée	11 712	12 225
Impôt sur les huiles minérales	4970	5005
Impôt sur le tabac	2257	2295
Redevance sur le trafic des poids lourds	1493	1517
Droits de douane à l'importation	1068	1059

Tourisme d'achat

Recettes dans le trafic touristique par route, par chemin de fer et par bateau	38 839 505	39 228 875
Recettes dans le trafic touristique des aéroports	6 311 939	5 835 100
Déclarations en douane dans le trafic touristique par route, par chemin de fer et par bateau	464 144	530 226

Déclarations en douane dans le trafic touristique des aéroports	56 334	59 341
Sécurité		
	2014	2013
<u>Tourisme criminel</u>		
Biens soupçonnés de provenir d'actes délictueux	542	644
Objets soupçonnés de servir à commettre des actes délictueux	443	419
<u>Recherche de personnes et d'objets (y compris SIS)</u>		
Nombre de personnes signalées	18 482	16 741
dont personnes sous le coup d'une interdiction d'entrée	3566	3968
dont personnes signalées sous mandat d'arrêt	5771	5510
Objets signalés	2111	2044
Véhicules signalés (y compris plaques de contrôle)	2334	1597
<u>Documents falsifiés</u>		
Documents falsifiés (nombre)	1619	1800
Documents détenus illégalement (nombre)	255	257
<u>Armes (y compris SIS)</u>		
Armes interdites (nombre)	2730	2366
<u>Stupéfiants</u>		
Haschisch / marijuana (en kg)	709	416
Héroïne (en kg)	76	40
Cocaïne (en kg)	58	90
Khat (en kg)	1614	2894
Pilules contenant diverses substances psychoactives comme le LSD, l'ecstasy, etc. (nombre)	10 725	5309
Drogues sur mesure (en kg)	27	177
GBL (en litres)	26	11
Argent vraisemblablement issu du trafic de drogue (en millions de francs)	env. 1	n. d.

Sécurité dans le trafic lourd

Nombre d'interventions pour des camions qui ne répondaient pas aux normes de sécurité, pour des chauffeurs qui étaient inaptes à la conduite ou n'avaient pas respecté les temps de repos prescrits	19 000	14 000
---	--------	--------

Migration

	2014	2013
Cas de séjour illégal	14 265	11 992
dont séjour illégal dans l'espace Schengen, avec demande d'asile	6347	5339
Entrées illégales aux frontières extérieures	323	361
Soupçon d'activité de passeur	384	211
Nombre de remises aux autorités étrangères	3990	3041

Engagements internationaux

	2014	2013
<u>FRONTEX</u>		
Total des détachements	47	38
Total des jours d'affectation	1397	1257
<u>Airline Liaison Officers (ALO)</u>		
Total des détachements	3	3
Total des jours d'affectation	715	660

Economie

	2014	2013
<u>Commerce extérieur</u>		
Importations (en milliards de francs)	185,7	186,3
Exportations (en milliards de francs)	218,7	212,4

Déclarations en douane dans le trafic des marchandises de commerce

Nombre de déclarations en douane (importation, exportation, transit)	32 802 697	31 195 835
--	------------	------------

Piratage de produits

Envois de contrefaçons d'articles de marque	5326	5483
Contrefaçons d'articles de marque saisies	32 317	41 020

Contrebande

Nombre de cas dans le trafic touristique par route, par chemin de fer et par bateau	22 730	20 319
Nombre de cas dans le trafic touristique des aéroports	9157	5364
Nombre de cas de cigarettes	5479	4939

Santé

	2014	2013
--	-------------	-------------

Médicaments

Nombre d'envois annoncés à Swissmedic	1225	1096
---------------------------------------	------	------

Principaux médicaments saisis en 2014	Inducteurs de l'érection	53 %
	Somnifères et calmants	13 %
	Produits amincissants	10 %
	Autres	24 %

Provenance des médicaments saisis en 2014	Inde	45 %
	Europe de l'Ouest	22 %
	Asie	19 %
	Europe de l'Est	5 %
	Autres	9 %

Nombre d'envois annoncés à Antidoping Suisse	482	470
--	-----	-----

Viande de brousse

Viande de brousse saisie (en kg)	150,6	36
----------------------------------	-------	----

Autres

	2014	2013
<u>Conservation des espèces</u>		
Nombre d'annonces à l'OSAV de lots d'animaux et de plantes soumis à la convention de Washington sur la conservation des espèces	785	1023
<u>Protection des biens culturels</u>		
Nombre d'envois annoncés à l'OFC	106	98



Exposé de Rudolf Dietrich, directeur général des douanes, à l'occasion de la conférence de presse annuelle de l'Administration fédérale des douanes (AFD) le 5 février 2015 à Bardonnex

Je vous souhaite la bienvenue à la conférence de presse annuelle de la douane civile et du Corps des gardes-frontière. En compagnie de mes collègues, je vais vous informer des résultats que nous avons obtenus au cours de l'année écoulée, qui a été intense dans tous les domaines, par exemple celui des **migrations** ou celui de la lutte contre la **criminalité transfrontalière** et la **contrebande organisée**.

Dans le domaine des migrations, particulièrement en ce qui concerne les flux de réfugiés, on constate que des événements qui se passent dans une tout autre partie du monde ont également des répercussions sur la Suisse et par conséquent sur notre travail. Nous sommes plus que jamais touchés par l'évolution de la situation internationale. Les récents attentats terroristes de Paris l'ont également montré. Dans ce contexte, des thèmes tels que la sécurité du pays ou les contrôles aux frontières sont d'une brûlante actualité. Nous prenons conscience que la **sécurité** ne peut pas s'accommoder d'une **liberté** absolue. Il s'agit d'un **conflit d'objectifs** que la douane civile et le Corps des gardes-frontière connaissent depuis toujours. En effet, les voyageurs préféreraient ne pas être contrôlés du tout, mais en même temps ils aimeraient bien que nous ne laissions aucun criminel ni aucun terroriste entrer en Suisse. Or, pour barrer l'entrée du pays aux criminels et aux terroristes, il faut des contrôles.

A l'inverse, il est tout aussi illusoire de croire que l'on puisse complètement boucler les frontières. C'est actuellement impensable compte tenu des plus de 700 000 personnes qui franchissent quotidiennement nos frontières. L'économie a elle aussi besoin de frontières ouvertes. Cependant, ce que nous pouvons et devons faire, c'est collaborer étroitement avec les autres autorités suisses et étrangères et échanger des informations avec elles. Cette approche nous permet d'effectuer **des contrôles aussi ciblés que possible**. Les échanges d'informations sont également intensifs avec les autorités genevoises. Comme vous le savez, nous avons conclu avec le canton un accord réglant la collaboration entre la police cantonale et le Corps des gardes-frontière. Cette collaboration a fait ses preuves et fonctionne bien. L'année passée, nous avons eu avec le gouvernement genevois des discussions visant à améliorer la sécurité des personnes. Nous désirons par ailleurs mieux protéger les entreprises qui ont leur siège dans la région en améliorant la lutte contre la contrebande et le travail au noir. Jérôme Coquoz, directeur des douanes de Suisse romande, vous en dira plus à ce sujet tout à l'heure.

Pour les entreprises suisses, la **lutte contre la contrebande** est une question existentielle, notamment dans les régions frontalières. Nos artisans ont de la peine à résister à la concurrence étrangère. Ils doivent faire face aux prix plus bas pratiqués dans les pays voisins et à la récente chute du cours de l'euro. A cela s'ajoute le fait que les personnes effectuant des achats hors de nos frontières peuvent se faire rembourser la TVA étrangère. En France, les achats doivent atteindre le montant minimal de 175 euros pour que les clients puissent se faire rembourser la TVA au taux de 20 %.

J'aimerais souligner que nous ne parlons pas ici des contrebandiers occasionnels qui passent de temps en temps quelques kilos de denrées alimentaires en fraude à la douane. Non, nous parlons ici de contrebande commise par métier et en bande organisée. Les quantités de denrées alimentaires qui franchissent illégalement la frontière se chiffrent alors en tonnes. Il s'agit d'une forme de **criminalité économique** qui porte atteinte à la place économique suisse, et cela de trois façons:

1. **Consommateurs:** on ignore la provenance des denrées alimentaires importées en contrebande, ainsi que les conditions dans lesquelles elles ont été produites et transportées. Les consommateurs sont induits en erreur par des indications trompeuses. De plus, il est fréquent que les marchandises soient altérées parce qu'elles ont été transportées sans réfrigération.
2. **Economie:** la contrebande entraîne une distorsion de la concurrence. Cela signifie que celui qui effectue honnêtement ses décomptes et paie ses impôts n'est plus concurrentiel et risque de devoir supprimer des emplois.
3. **Etat:** l'Etat est privé de recettes dont seront à leur tour privés les citoyens, notamment dans les domaines de la formation, de la santé ou de la protection sociale.

Chaque année, ce sont des centaines de tonnes de **denrées alimentaires** qui sont introduites en contrebande dans notre pays; les impôts ainsi soustraits se chiffrent par millions. Dans la plus grosse affaire découverte ces dernières années, un restaurateur a importé quelque 40 tonnes de denrées alimentaires et a ainsi soustrait plus de 30 000 francs d'impôts. Dans une autre affaire, un commerçant a introduit environ 5 tonnes de viande de bœuf de première catégorie en contrebande, soustrayant au passage environ 110 000 francs d'impôts et de droits de douane.

Malgré son importance, la contrebande de denrées alimentaires n'est de loin pas le seul thème qui occupe notre **section antifraude**. En fait, tout ce qui est soumis à des impôts fait l'objet de contrebande. C'est par exemple le cas de l'importation de chevaux. Dans ce domaine, nous avons eu un cas sortant de l'ordinaire, dans lequel un commerçant a importé plus de 100 chevaux en Suisse. Il les a déclarés à la douane, mais à des prix bien inférieurs à la réalité. Grâce à des factures falsifiées, il a déclaré une valeur de 30 000 francs pour ces animaux. En réalité, certains chevaux lui avaient coûté plus d'un million de francs. Il a dû s'acquitter d'une différence d'impôts et de droits de douane de plus de 100 000 francs, somme à laquelle se sont ajoutées des amendes.

Fort heureusement, la plupart des entrepreneurs s'acquittent des redevances dues et contribuent ainsi à assurer la prospérité du pays. L'année passée, **23,6 milliards de francs sont ainsi entrés dans les caisses de l'Etat par l'intermédiaire de l'administration des douanes**. Cela représente plus d'un tiers des recettes totales de la Confédération.

Les tâches de la douane suisse sont extrêmement variées. L'exécution de **plus de 150 lois** relève de notre compétence. Nous ne devons pas seulement veiller à ce que des redevances soient payées, mais aussi à ce qu'aucune arme prohibée, aucune drogue, aucune contrefaçon, aucun criminel ou aucun terroriste n'entre en Suisse. C'est ici que l'on voit que les contrôles sont efficaces. Voici le bilan de notre travail à la frontière en 2014. Quotidiennement, nos collaborateurs ont:

- encaissé 65 millions de francs de recettes
- découvert 3 cas de biens volés ou de matériel de cambriolage
- appréhendé 51 personnes recherchées ou frappées d'une interdiction d'entrée
- séquestré 5 documents falsifiés ou n'appartenant pas à leur détenteur
- saisi 7 armes prohibées et 7 kg de drogues

- découvert 39 cas de séjour illégal
- retiré du trafic 5 envois contenant des médicaments interdits et des produits de dopage ainsi que 88 contrefaçons d'articles de marque

Il ne s'agit que de quelques exemples des résultats obtenus l'année dernière. Vous trouverez de plus amples détails dans le dossier de presse.

Encore quelques mots sur le **tourisme d'achat**, qui est redevenu très actuel. Pour nous, il ne constitue pas une nouveauté. Les Suisses ont toujours effectué de nombreux achats de l'autre côté de la frontière. En 2011, nous avons enregistré une augmentation marquée due au cours avantageux de l'euro, augmentation qui se répète aujourd'hui. Cela se traduit par plus de trafic aux postes frontières, par un plus grand nombre de déclarations en douane, mais aussi par plus de contrebande. Faute de chiffres, nous ne pouvons pas nous joindre aux spéculations concernant le volume des achats que les consommateurs suisses effectuent à l'étranger. Mais je tiens à relever encore une fois que nous nous focalisons sur la contrebande de grande envergure commise en bande organisée.

En guise de conclusion, j'aimerais évoquer les nouvelles **dispositions douanières** qui sont entrées en vigueur **dans le trafic touristique** au milieu de l'année écoulée. Les règles ont été fortement simplifiées. Cela accélère le franchissement de la frontière. Après un peu plus d'un semestre, je peux dire que le résultat correspond à nos attentes. La plupart des voyageurs connaissent les nouvelles dispositions. Déterminer si des redevances doivent être payées – et quel sera le cas échéant leur montant – est devenu beaucoup plus simple et plus rapide, non seulement pour les voyageurs, mais aussi pour nos collaborateurs.